

Bilan personnel et professionnel

Assurer la mobilité interne d'un collaborateur(rice) suite à des éléments restrictifs (retour après longue maladie...)



24h



3250 € (financement OPCA ou plan de formation ou CPF)



Démarche

Construire, avec le salarié, son projet professionnel, sur la base d'un bilan de compétences, en y intégrant en amont et en aval les besoins et contraintes de l'entreprise, servant ainsi de cadre de travail et permettant la construction d'un **plan d'action réaliste en phase avec l'entreprise et son environnement professionnel**. Celui-ci sera validé par l'entreprise et le salarié.

Etape 1 : Entretien préalable avec le salarié afin de valider le démarrage du bilan personnel et professionnel (possibilité de faire un entretien téléphonique).

Etape 2 : Entretien avec l'entreprise et le salarié pour la **définition des objectifs attendus** par l'entreprise et par le salarié, dans les locaux de l'entreprise.

Etape 3 : Démarrage du bilan personnel et professionnel sous forme d'entretiens individuels (4 à 5 entretiens) :

Inventaires des ressources : la personnalité (atouts, et points de progrès), les expériences professionnelles et sociales, les compétences

Repérage : des valeurs, des facteurs de motivation, de l'intérêt au travail, des projets

Analyse : au regard des attentes et objectifs de l'entreprise, analyse des écarts, définition du projet professionnel, du plan d'action

Synthèse : Rédaction d'une synthèse par le consultant et remise au salarié en entretien individuel

Etape 4 : Entretien de clôture avec l'employeur*, le salarié et le consultant. **Présentation du projet professionnel**. Adaptation et validation du plan d'action.

Les entretiens avec l'entreprise seront effectués dans ses locaux, les entretiens individuels avec le salarié se réaliseront dans les locaux de Kohesion.

* Un représentant de la DRH, accompagné le cas échéant, par le responsable hiérarchique, ou psychologue du travail ou assistante sociale.

Objectifs : Le bilan personnel et professionnel a pour objectif de bâtir un projet professionnel, en favorisant l'implication de l'entreprise et du salarié, dans une logique gagnant-gagnant, tout en permettant au salarié de se positionner comme acteur de son parcours, en s'insérant dans la dynamique et en synergie avec l'entreprise, et plus spécifiquement si le collaborateur a rencontré des difficultés particulières (arrêt maladie, mi-temps thérapeutique...).

Spécificités :

Appui d'un consultant spécialisé en Gestion de Projet en Ressources Humaines et d'une Consultante spécialisée dans la réalisation de tests de personnalité et le cas échéant d'une Psychologue du Travail.

Support de travail structuré remis au salarié dès le démarrage du bilan.

Entretiens individuels avec le salarié (4 à 5) et avec l'entreprise au démarrage (pour définir les objectifs) et à la fin du bilan (pour la validation et le plan d'action) – soit au total environ 6 à 7 entretiens

Validation au fur et à mesure de l'avancement de la réflexion.

Possibilité d'être en contact avec la médecine du travail selon le cas.

Remise d'une synthèse en fin de bilan au salarié et à l'entreprise.

N.B : Pour les bilans intervenant dans un contexte spécifique ou au regard d'une situation particulière (reprise après longue maladie, situation personnelle de « fragilité » ...), la méthodologie sera adaptée afin de tenir compte de cette spécificité, avec notamment une implication accrue du consultant psychologue du travail et des personnes référentes dans l'entreprise.



Dates à fixer conjointement



Tout collaborateur rencontrant des difficultés à son poste de travail nécessitant un changement.



Consultante spécialisée en Ressources humaines



Pas de prérequis

"Lou Cantounet" - 13 Rue Darius Milhaud - 13320 Bouc Bel Air
Téléphone : 04 42 12 40 40 - kohesion@wanadoo.fr - www.kohesion-formation.fr
n° de formateur : 93 130 97 56 13